

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016

A LA SALLE DAVEL, A CULLY

(Ouverture à 17H00 - Clôture à 19H30)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2016	5
5. ELECTION D'UN CONSEILLER INTERCOMMUNAL À L'APOL	5
6. PRÉAVIS N° 17/2016 – DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - DEMANDE DE CRÉDIT EXTRA BUDGÉTAIRE POUR LE COMPTE 811.314.410 - ENTRETIEN COURANT FUITES	5
7. PRÉAVIS N° 20/2016 -PLAFOND D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT - LÉGISLATURE 2016-2021	6
8. PRÉAVIS N° 21/2016 - BUDGET 2017	7
9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	20
10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	24

M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Nina Brissot du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	57
ABSENTS EXCUSÉS :	MM Patrice Humbert et Simon Vogel	2
ARRIVÉE TARDIVE	M. Bernard Padrun	1
TOTAL :		58

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 57 voix

Arrivée de M. Bernard Padrun - 17h15

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Mot du président :

« Voilà, nous sommes maintenant réuni pour notre dernière séance annuelle où mise à part le traditionnel souper, le principal sujet sera le budget de l'année prochaine, « BudJet » devrais-je dire, car les dicos nous précisent que c'est un mot d'origine anglaise. Mais c'est un mot qui a voyagé, il est parti de France comme « bougette » pour désigner cette petite bourse en cuir attaché à la ceinture du voyageur au moyen-âge qui contenait l'argent pour son déplacement. Il est le diminutif de « bouge », remise plein de chénit dans la partie arrondie de la coque d'un navire. Cette forme a donné en anglais « bilge » désignant le fond de cale d'un bateau, endroit où l'on retrouve plein de trucs perdus voire même des trésors. Il a également donné « bulge » anglais pour désigner un renflement du corps, par exemple le ventre rebondi d'un mammifère en période de gestation. Voyages, trésors perdus, futurs heureux événements font quand même plus rêver que des prévisions comptables.

En novembre nous avons tous suivi les élections fédérales outre atlantique, des politiciens suisses y ont été délégués comme observateurs de l'OSCE pour contrôler les bureaux de vote. Système fédéral

oblige, ils n'ont pas pu accéder aux bureaux de votes dans tous les états. Effectivement certains états américains n'autorisent pas la présence de non-électeurs dans leurs locaux, ce qui me rappelle quelque chose.... »

Il passe la parole à M. Laurent Pfeiffer, 1er Vice-président, qui a officié comme président du bureau électoral pendant la votation fédérale du 27 novembre 2016, et qui donne les résultats suivants:

Objet soumis au vote	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
L'initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire »)	2'019	17	2	2'000	1'077	923	59,02

Prochaines votations 2017:

- 12.02.2017 - Votation fédérale et cantonale
- 30.04.2017 - Election du Grand Conseil - Election 1^{er} tour du Conseil d'Etat
- 21.05.2017 - Election 2^{ème} tour du Conseil d'Etat

Dates des séances du Conseil communal - 2017 :

20.03.2017	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
19.06.2017	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
23.10.2017	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
08.12.2017	17h00	Salle Davel, Cully ou Mariadoules, Aran à déterminer

Courriers reçus :

- 18 novembre 2016 - Invitation à un cours Votelec pour les votations du 30.04.2017. Trois membres du Bureau iront en 2017 le mercredi 5 avril à 19h30.
- Messages aux niveaux des interactions des conseillers avec l'administration communale. S'ils ont besoin de renseignements, ils ne doivent pas aller les demander à l'administration communale, mais directement à la Municipalité.
- Le « père APOL », M. J.-P. Demierre a donné à chaque conseiller une carte de parcage à gratter. Il donnera des informations à ce sujet lors de son intervention.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2016

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 10 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

5. ELECTION D'UN CONSEILLER INTERCOMMUNAL À L'APOL

M. Jean-Luc Denisart propose M. Urs Marti, PSIG, professeur science politique à l'université de Zurich.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Il est élu à l'unanimité avec acclamations.

6. PRÉAVIS N° 17/2016 – DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - DEMANDE DE CRÉDIT EXTRA BUDGÉTAIRE POUR LE COMPTE 811.314.410 - ENTRETIEN COURANT FUITES

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de la Commission des finances et ad hoc de lire les conclusions de leur rapport.

M. D. Gay :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 17/2016 tel que présenté.

Mme V. Hill :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter ce préavis tel quel.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote le préavis 17/2016.

**CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- Vu le préavis N°17/2016 de la Municipalité du 31 octobre 2016;
- Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 57 voix (à l'unanimité)

d'autoriser la Municipalité à disposer d'un crédit extra budgétaire de CHF 155'000 HT pour le compte 811.314.410, sur l'exercice 2016.

7. PRÉAVIS N° 20/2016 -PLAFOND D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT - LÉGISLATURE 2016-2021

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de lire les conclusions.

M. N. Potterat

Il lit les conclusions et propose les amendements suivants :

- **Point 1** : « de fixer le plafond d'endettement communal pour la législature 2016-2021 à **CHF 60'000'000.-**. » *au lieu de CHF 75'000'000.-*
- **Point 2** : « de fixer le plafond de cautionnement pour la législature 2016-2021 à **CHF 30'000'000.-**. » *au lieu de CHF 37'000'000.-*

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote les amendements ci-dessus :

Les amendements sont acceptés par 54 voix et 3 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 20/2016 amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N°20/2016 de la Municipalité du lundi 31 octobre 2016;
- Oüi le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix et 2 abstentions

1. de fixer le plafond d'endettement communal pour la législature 2016-2021 à CHF 60'000'000.- ;
2. de fixer le plafond de cautionnement communal pour la législature 2016-2021 à CHF 30'000'000.-.

8. PRÉAVIS N° 21/2016 - BUDGET 2017

Avant d'étudier les postes du budget 2017, M. le Président, Thomas Ellis donne la parole à M. le Syndic, Jean-Pierre Haenni qui présente un graphique détaillant les charges de 49% de celui de la page 72, voir annexe.

Ci-après le détail :

Chapitre	Rubrique	Budget 2017	% budget
152	Ecoles de musique et subventions	55 000	0.15%
180	Trafic régional	473 400	1.30%
220	Péréquation - alimentation	5 454 100	14.98%
320	Centrale des forêts	221 200	0.61%
460	Step Lutry	25 000	0.07%
505/513/523/712	Ass. scolaire centre Lavaux (ASCL)	2 335 600	6.42%
610	Réforme policière (volet péréquatif)	393 900	1.08%
610	Police - APOL	1 187 000	3.26%
650	Pompiers - SDIS Coeur-de-Lavaux	134 600	0.37%
660	Protection civile de Lavaux	110 300	0.30%
710	Ass. réseau accueil de jours enfants de Lavaux (ARAJEL)	1 129 700	3.10%
710	Agence d'assurances sociales	68 300	0.19%
720	Facture sociale	5 842 100	16.05%
730	Soins à domicile (AVASAD)	520 000	1.43%
450/540	Divers	7 400	0.02%
Total 35 - Participations collectivités publiques		17 957 600	49.32%

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée et le Président clos la discussion.

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de lire les conclusions.

M. M. Pasquini :

Il lit les conclusions et la Commission des finance propose au Conseil d'approuver le budget 2017 tel que présenté avec un excédent des charges de CHF 1'633'100.00 et une marge d'autofinancement positive de CHF 1'774'700.00.

Le Président passe le budget dicastère par dicastère par rapport à la brochure :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 14-20

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

Elle a plusieurs questions :

Compte 101.318.900 - Frais de votations et d'élections - p.14

Pourquoi les Fr. 25'000.- ont-ils disparu ? C'est pour le Conseil communal ?

C'est parce qu'il n'y aura pas d'élection du Conseil communal.

Compte 160.365.302 - Parade navale -p. 17 - Fr. 20'000.-

Est-ce qu'il est prévu quelque chose pour les 2 autres évènements majeurs en 2017, à savoir le Giron des Musiques et le tournoi des « Graines de foot » à la Tioleyre

M. J.-P. Demierre, Municipal :

- **La parade navale.** La décision a été prise l'année passée, c'est en parallèle avec l'organisation des 10 ans de Lavaux, patrimoine mondial.
- **Le tournoi des « Graines de foot ».** Pour le moment il n'y a rien de prévu, car ce n'est pas encore confirmé, mais on a du budget dans le poste des manifestations. Cela ne coûtera pas très cher et ce sera groupé avec l'inauguration de la Tioleyre.
- **le Giron des musiques.** On a des subventions avec la Lyre de Lavaux, et on en discutera avec eux. Il pense que leur budget sera maîtrisé. C'est M. B. Rufi qui s'occupe de leur budget.

Compte 172- Tioleyre - Installation - p. 18

L'année passée elle avait dit qu'elle avait un rêve. Elle parlait bien entendu de la Tioleyre et des Ruvines. Elle aimerait éviter que ce rêve se transforme en cauchemar. Elle s'est replongée dans le préavis qui avait été voté en 2015 sur le chapitre des frais de fonctionnement. Dans ce préavis, il y avait des frais de fonctionnement annuel de Fr. 42'550.- or quand elle additionne les frais qui sont prévus à la **page 18 au chiffre 172** et à la **page 39 sous le chiffre 35305 La Tioleyre**, elle arrive à un total de frais de fonctionnement de Fr. 60'700.- qui ne tient pas compte des intérêts passifs et amortissements. C'est à dire 30% de plus de ce qui avait prévu dans le préavis. Elle aimerait avoir une explication et également une situation du chantier.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Effectivement, par rapport au préavis, on n'a pas pris des chiffres à la louche, mais si l'on regarde à la page 18, mandat de conciergerie Fr. 25'000.-. C'est vraiment un budget un petit peu à la louche. Quand ça fonctionnera en 2017, on saura combien cela coûtera effectivement. On a des frais d'entretien, de consommations électrique et d'eau, ainsi que de l'entretien courant qui sont les postes où l'on est à peu près sûr que ce sera le cas, mais ces frais de 25'000.- de conciergerie seront revus. A voir, si on fait fonctionner notre voirie, si on a un robot automatique pour faire l'entretien courant, peut-être que l'on économisera à ce moment-là. Les clubs vont également participer à ces frais.

Au niveau de la construction elle-même, lors du dernier entretien avec les entrepreneurs et l'architecte, au niveau du budget, on est dans les plans, soit de Fr. 1'670'000.- pour le tout, dont Fr. 1'000'000.- pour les installations sportives. Il n'y aura pas dépassement et on est dans la route qu'on s'est fixée et dans le planning. A la fin de l'année, on aura bien avancé. Cela a de l'allure. « Graines de foot », ce sera quelque chose de sympa au niveau cantonal. Mais ce n'est qu'un petit budget au niveau de la Tioleyre. A la page 18, on a séparé les comptes des Ruvines et de la Tioleyre. Avant on avait un compte « installations sportives » pour les 2.

Mme L. de Palma :

On a reçu des petits flyers pour le tennis qui sont sympas. Elle imagine que les recettes de mises à disposition de location de ces installations figureront aussi respectivement dans ces deux comptes ? Pour l'instant, il n'y a rien. Ce sera une bonne surprise. Ensuite, est-ce que cela figurera en réduction du poste 172 ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

On va donner un petit coup de pouce pour démarrer le tennis, et après il va voler de ses propres ailes. C'est bien parti. Il faut nous laisser commencer et on va faire tout le possible pour cela coûte le minimum à la commune.

M. D. Grobet :

P. 15, poste 110.301.100 - Traitement du personnel. Il s'agit des salaires des collaborateurs uniquement. Le préavis mentionne que les charges maîtrisables sont sous contrôle. On se réfère au budget 2016. Dans la réalité, on est 6% en dessus des comptes 2015. Si on fait un petit calcul, 3'7 Mio divisé par 37 EPT, cela fait Fr. 100'000.- de moyenne, comparé à la moyenne suisse de Fr. 6'500.- on a une moyenne de Fr. 1'300.-. Il pose la question sur l'indice des salaires au niveau du règlement du personnel.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il semble que le chiffre de 37,25 n'est pas juste, mais ce serait de 38,5 d'après l'information reçue de Mme A. Panic des RH. On a engagé un chef de service supplémentaire qui va remplacer M. F. Volet, responsable de la STEP. De toute manière les salaires sont dans la ligne, on n'a augmenté personne. Simplement la Municipalité s'adapte chaque année au règlement du personnel cantonal communal.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

2. FINANCES - P. 21-22

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill :

Elle a une question comptable technique. A la **p. 22, comptes 220.352.000 et 220.452.000**. Il y a la « Participation au fonds de péréquation » qui est une charge de Fr. 5'454'100.- et puis on va puiser au compte « Participation du fonds de péréquation » Fr. 1'928'600.-. Pourquoi n'est-ce pas une seule écriture ?

M. A. Hersperger, Boursier :

Le fonds de péréquation est composé de plusieurs volets. C'est-à-dire que la première couche est celle qu'on appelle la couche de population, ce dont on reçoit en fonction du nombre d'habitants de la commune. C'est le montant qui est en recette, Fr. 1'928'600.-, alors que le montant de Fr. 5'454'100.-, c'est la participation en fonction du nombre de points de la valeur d'impôt. Comptablement, on est obligé de distinguer ces 2 choses. Donc à la fois la charge, c'est la participation au nombre de points et la recette qui est liée au nombre d'habitants de Bourg-en-Lavaux.

Pour être tout-à-fait complet, le compte 220.452.010, qui est aussi une recette, qui s'appelle « Péréquations - Dépenses thématiques », c'est la part qu'on reçoit du canton qui est liée aux routes, transports et forêts, donc des recettes.

Comptablement, on est obligé de préciser de façon distincte les charges et les recettes.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS - P. 23-42

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

Cela fait quelques années, qu'on entretient, qu'on embellit, qu'on remplace les cuisines de l'hôtel du Raisin, et c'est le seul au budget qui a une baisse de loyer. Quelle en est la raison ?

M. G. Hauert, Municipal :

Le Raisin est au chiffre d'affaires et ce chiffre a baissé ces années passées dû aux problèmes de l'hôtel ainsi qu'aux travaux autour du bâtiment et de la terrasse du restaurant. Le Raisin a eu donc un peu moins de rentrée.

M. M.-H. Noverraz :

Compte 331.318 510- Frais de commercialisation -p. 24, sous commentaires p. 42, il est mentionné « Création d'une vitrine de présentation pour les vins communaux ». Il aimerait avoir des informations.

Mme N. Gross, Municipale :

On va créer une vitrine qui sera à côté de la Maison jaune où les produits de la commune seront exposés, ainsi que la liste des vigneronns de la commune de Bourg-en-Lavaux. Elle n'a été plus loin dans l'étude, avant d'avoir l'approbation du Conseil.

M. J.-L. Badoux :

Maison jaune - Compte 35102.427.100 - Revenus locatifs - Appartement et local - p.35, sous commentaires p. 42, il est mentionné « baisse de Fr. 6'000.- en raison du départ de l'APOL de nos

locaux ». Il comprend que ce local est maintenant occupé par la commune et que du point de vue comptable, la commune ne comptabilise pas de loyer.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

En fait l'APOL a laissé ce nouveau local étant donné que le secrétariat du service assainissement est à la Maison jaune et que suite à l'engagement du chef de ce service, M. B. Jaquet, qui travaille également en collaboration avec M. P. Favey, il lui fallait un local. Au début, son bureau se trouvait dans le bâtiment communal. Cela était incohérent car tout son service se trouve à la Maison jaune. L'APOL a été momentanément à Chexbres mais, à partir de janvier, elle sera à Riex et il y aura de nouveau une rentrée.

Le Président prie les personnes qui prennent la parole d'indiquer d'abord le numéro de la page, puis la rubrique et le numéro du compte concernés afin de faciliter aux conseillers la recherche.

M. J.-L. Badoux :

Il se réfère aux p. 30 et 34 et constate que la ferme de Capochon est comptabilisée comme vendue à Fr. 600'000. Ensuite que ce montant va dans un fonds pour équilibrer et ça l'annule. Il a la même réflexion pour le terrain de la pétanque au collège des Monts qui est enregistré à la page 34 pour un montant de Fr. 1'028'500.-. Il aimerait avoir des précisions si ces biens immobiliers sont effectivement vendus et il aimerait comprendre les passes-passes au niveau comptabilité qui fait que l'on vend d'un côté et que de l'autre côté, on met la vente dans un fonds qui l'annule.

G. Hauert, Municipal :

Ces biens seront vendus en 2017. La vente de la ferme de Capochon est une affaire simple. Concernant le terrain du collège des Monts, le parcellement a été fait et il sera mis en vente très prochainement et les 2 petits terrains à Cully, l'un est vendu et l'autre en appel d'offres. Pour rappel, il a été décidé au Conseil que ces fonds seraient réinjectés dans l'immobilier. Donc, ce n'est pas de la vente immobilière pour boucher des trous. Pour le côté des passations d'écritures, il donne la parole au boursier.

M. A. Hersperger, Boursier :

Les attributions au fonds découlent de la décision du Conseil, lorsqu'il a voté le préavis 06/2016, comme quoi le produit des ventes étaient attribués au fonds investissements fonciers. Donc le produit des ventes, c'est du cash. Après, ces 2 écritures qu'on retrouve à la p. 32 - « Ferme de Capochon » puis à la p. 34 « Attribution fds investissement foncier », pour Fr. 1'028'500.- sont des écritures comptables qui n'ont pas d'impact sur le cash ni sur la marge d'autofinancement. C'est purement pour alimenter un fonds de réserve qui ensuite est utilisé en partie pour amortir le bâtiment de la Tioleyre à la p. 39, compte « 3505.480.900 - Prélèvements fds investissements fonciers » Fr. 1'000'000.-. Ce qui découle aussi de la décision du conseil, c'est de prélever 1 Mio sur ce fonds pour amortir en partie la construction à la Tioleyre.

Ce n'est que l'application des décisions du Conseil.

M. J.-L. Badoux :

S'il prend que le cas de la ferme de Capochon et s'il prend le cas du terrain du collège des Monts, on a Fr. 1'600'000.- qui partent sur ce fonds où on retrouve dans le budget 1 Mio qui ressort de ce fonds qu'on avait accepté, il ne trouve pas où sont soudainement passés les autres Fr. 600'000.-. Est-ce qu'ils sont mélangés dans le pot, on ne les voit pas ou est-ce qu'ils vont sortir un autre jour pour un autre projet ?

M. A. Hersperger, Boursier :

Il peut répondre en partie que les Fr. 600'000.- sont dans le fonds. Ils se retrouvent au passif du bilan dans un fonds qui s'appelle « Fonds investissements fonciers » qui sera utilisé selon le choix et la décision de la Municipalité. Cet argent ne s'est pas évaporé, mais les produits de ces ventes vont bien générer du cash et rentrer dans les caisses, puis après cet attribution n'est qu'une pure opération comptable. Il ne peut pas expliquer plus sans donner un cours de comptabilité.

M. B. Rufi :

Il se réfère à l'ancienne Commission des finances où il avait été dit de façon très claire que tous les désinvestissements et les toutes ventes de biens immobiliers ne devaient pas servir au « ménage courant », c'est-à-dire pour payer les salaires, ou autres dépenses au niveau de la commune. Ce qui veut dire que les 1 Mio, comme suite aux explications du boursier, c'est suite à une décision du conseil d'amortir tout de suite la Tioleyre à raison de 1 Mio et les Fr. 600'000.-, pour que cela ne touche pas les comptes de fonctionnement, on les laissait de côté et on les attribuait à un fonds. Et c'est le même mécanisme qui serait utilisé, suite à une décision de dire on investit par exemple dans la place gare, pour un des bâtiments ou le parking et on va l'amortir tout de suite à raison de Fr. 600'000.-. L'avantage du désinvestissement aussi préconisé par la Commission des finances, c'est de dire que tout ce qu'on investit aujourd'hui comme on n'a pas de marge d'autofinancement, on doit l'emprunter, si on vend des biens, on a au moins du cash, cela veut dire qu'on peut emprunter un peu moins, mais au niveau des comptes de fonctionnement, du « ménage courant », il ne doit y avoir aucune incidence. Comme cela, on sait que ces 1,6 Mio sont vraiment une perte réelle et ce n'est pas un montant qui aurait été diminué de la vente d'un bien immobilier.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il précise que l'on vote un budget. On ne parle pas d'un bilan final. Cet argent n'est pas du tout encaissé. Il y a encore d'autres parcelles qui seront vendues. La politique de la Municipalité est claire. Tout ce qui va se vendre comme biens communaux, ce n'est pas pour faire tourner le ménage, mais pour réinvestir, surtout qu'on aura des énormes investissements, mentionnés dans le plan d'investissements. D'autres objets vont être soumis au conseil.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

4. TRAVAUX - P. 43-52

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

Il aurait aimé qu'il y ait eu une discussion de fond sur le budget avant de le prendre point par point. Il a de la peine à comprendre le résultat du budget présenté. Il a essayé. Il regrette aussi que la Commission des finances n'ait pas ébauché cet exercice. Il trouve que commencer une année avec un budget déficitaire de plus de 1,5 Mio n'est pas un bon signe.

A la p. 44, compte « **430.314.200 - Entretien courant - Routes** », il est surpris de voir que, alors qu'on est censé contrôler les coûts, voire même réduire les dépenses, tout en étant tout-à-fait conscient des besoins qui vont se présenter, ce poste passe de Fr. 400'000.- à Fr. 450'000.-. Le compte « **430.314.210 - Entretien courant - Déneigement** », passe de Fr. 90'000.- à Fr. 100'000.- et ainsi de suite. Il a le sentiment que l'on n'a pas adopté une réelle volonté d'un budget relativement respectif.

Est-ce que l'on peut lui répondre à ce sujet. Est-ce qu'il se trompe totalement, est-ce que c'est juste ce chapitre-là où il y aura de grosses dépenses l'année prochaine ou est-ce qu'il a en partie raison ?

M. JC Schwaab, Municipal :

On ne parle pas ici pas vraiment de charges qui sont réellement maitrisables, elles sont surtout dictées par les faits. On a un réseau routier qui est assez important d'env. 104 km. Ce sont des routes qui ne sont pas toujours dans un état excellent. Il y a passablement de travaux à faire. On essaye de prévoir suffisamment au budget pour pouvoir faire les travaux lorsqu'ils se présentent. Là, on n'est pas dans une logique d'embellissement, d'investissements, d'une grande amélioration du réseau routier. On est dans une logique d'entretien. Dans le courant de l'année 2017, il y aura des préavis d'investissements concernant le réseau routier et dont certains sont des investissements qui visent à l'entretien. A ce moment-là, le conseil sera libre de savoir s'il souhaite faire cet investissement ou pas.

Il profite de l'occasion de remercier le Conseil de son acceptation unanime du préavis 17/2016 concernant des dépenses extrabudgétaires, certes il concernait le réseau d'eau pas les routes.

A un moment donné, si l'on n'a pas assez prévu pour l'entretien et puis lorsqu'il y a un événement qui se produit, comme le cas de Lalex, c'est une inondation qui a complètement démoli la route sur env. une centaine de mètres, on doit réparer. Si on a plus les moyens dans le budget, ce qui nous est arrivé avec les dépenses qui étaient dans le préavis 17/2016, la solution est que, soit on fait des travaux et on vient après coup demander au Conseil communal l'autorisation de dépenser les sous que l'on a déjà dépensés. Il admet volontiers c'est institutionnellement pas très satisfaisant parce que les travaux sont faits et puis on vient après coup demander l'autorisation de dépenser de l'argent qui est déjà dépensé. Ce n'est pas idéal. L'autre variante, c'est de dire, on n'a pas les moyens, on met un panneau « route fermée jusqu'à décision du Conseil communal ».

Donc, de prévoir suffisamment pour les dépenses d'entretien, cela nous permet d'éviter la 2^{ème} variante. Vraiment, c'est tout-à-fait possible de corriger ce poste budgétaire. Peut-être qu'on aura de la chance, qu'il ne gèlera pas trop, qu'il ne pleuvra pas trop. Peut-être, qu'on n'aura pas de chance et puis si cela ne suffit pas, le Conseil sera nanti d'une demande de crédit extrabudgétaire. Ou alors si la volonté du Conseil communal c'est vraiment de ne pas faire les travaux tant qu'on n'a pas les moyens, cela voudra dire qu'on ne les fera pas tant que l'on n'aura pas reçu l'autorisation. Encore une fois, c'est pour des dépenses d'entretien, il ne s'agit pas d'investissement, d'embellie, pas d'adaptation, il s'agit de réparer ce que souvent la nature et la météo démolissent avec les situations que l'on connaît.

M. J. Micol :

Il a bien compris les explications données par M. JC. Schwaab. Au fond, qu'est-ce qui fait que par rapport au budget 2016, on veut augmenter de plus de 10% le budget 2017. Est-ce qu'il y a des indices qui font que ?

M. JC Schwaab, Municipal :

A nouveau c'est un budget. C'est relativement difficile de prévoir un résultat, mais quand on regarde les comptes 2015, là, il y a une augmentation qui est nettement moins importante, certes c'est Fr. 30'000.-. L'expérience de ces dernières années montre que c'est relativement difficile de prévoir au franc près ce que l'on va devoir entretenir. Puis la même chose pour le déneigement, qui ne dépend pas de son dicastère, mais là aussi, si tout d'un coup il y a une année sans neige, donc il ne faut pas déneiger, on aura une bonne surprise au budget. Puis si on a un hiver extrêmement rigoureux, là, tout d'un coup il faut faire le travail. Et puis le déneigement n'est fait qu'aux chemins communaux qu'on est légalement tenus de déneiger. Ou alors, si tout-à-coup on a une mauvaise

surprise, on peut mettre un panneau comme quoi la route n'a pas été déneigée parce que l'on a plus d'argent. On ne souhaite pas en arriver là.

Encore une fois, on est vraiment dans une estimation pure. On a l'expérience des années précédentes. On a un réseau routier qui est quand même relativement en mauvais état. Dès qu'il y a du gel, des fortes pluies et neiges, il y a assez vite des dégâts. Il faut dire que les citoyens, et il pense qu'ils ont raison, se manifestent assez vite. Si tout-à-coup il y a un nid de poule qui est un petit peu trop profond et puis qui s'agrandit un peu trop rapidement, on reçoit des téléphones de citoyens pour que l'on le comble rapidement.

Mais l'état du réseau routier de la commune fait que l'on est régulièrement dans la situation où l'on doit faire de l'entretien. On a essayé d'estimer ce dont on aurait besoin. Encore une fois, comme c'est des dépenses d'entretien et si l'on n'en a pas besoin, on aura une bonne surprise et puis si on en a besoin, il pense que le Conseil sera content de ne pas être nanti d'un crédit extrabudgétaire pour des dépenses déjà faites.

M. D. Gay :

Il répond également à M. J.-L. Badoux parce que la Commission des finances est également en cause. Ce n'est pas simple, on évalue la situation, on a un budget qui est déficitaire. L'année passée, la Commission des finances avait fait l'exercice avec la Municipalité poste par poste pour réduire. Et puis sans qu'il y ait une volonté de dépenser l'argent pour le plaisir, on voit que cet exercice a ses limites. En réduisant ces dépenses, on a vu que ces réductions n'étaient pas justifiées aux niveaux des prospectives. On n'a pas voulu refaire cet exercice parce qu'il ne faut pas non plus se bercer d'illusions et prétendre qu'il suffit dans un budget de faire des réductions sur des postes de déneigement, etc, pour croire que la situation fondamentale de la commune est équilibrée.

Mieux vaut un budget qui met quand même le doigt sur le fait qu'il y a un certain déséquilibre entre le ménage courant et les recettes de la commune. Ceci est largement influencé par des éléments extérieurs qui sont liés aux prestations à nos citoyens, et aux recettes qui sont plutôt à la baisse, vu l'économie générale. On ne veut pas donner l'illusion que tout va bien en faisant artificiellement un budget équilibré.

C'est un budget réaliste. La Commission des finances a approuvé ce budget. On a été rassuré aussi parce qu'on s'était dit la Municipalité a maintenant une équipe de dépensiers comme jamais. Pas du tout. On a eu une réflexion très rassurante de la Municipalité qui est vraiment extrêmement attentive à tous les éléments sur lesquels on peut faire des économies. On a confiance dans la municipalité. On met la commune dans le bon sens. On ne voulait pas non plus, par réflexe, donner un mauvais signe en disant on réduit ici Fr. 100.-, là Fr. 1'000.-, Fr. 5'000.-par-là, etc. Et puis après faire une situation qui est faussement équilibrée.

M. Ph. Mäder :

Il revient sur le point de l'entretien des routes. Historiquement, ce montant avait été doublé par rapport au précédent budget. Ces dépassements par rapport à l'entretien de ces routes sont importants. Il rappelle que la Commission de gestion, l'année passée, avait dans ses recommandations, demandé à la Municipalité qu'elle fasse un plan directeur des routes, afin d'effectivement connaître quelles sont les routes à entretenir et finalement les besoins pour l'entretien de ces routes. C'est quand même un montant important de Fr. 450'000.-. Il rappelle que l'année passée on avait dépensé plus de Fr. 100'000.- pour un petit chemin peu fréquenté. Il est content d'entendre M. JC Schwaab qui a parlé de ce plan directeur. Il pourrait être présenté dans un prochain conseil.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

5. INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - P. 53-55

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

6. POLICE - P. 56

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

7. SÉCURITÉ SOCIALE - P. 57-58

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill :

Concernant la facture sociale, quels sont les détails des différentes charges ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il est très étonné de la question de Mme V. Hill, parce qu'il y a une année et demi, M. P. Scalfaro lui avait demandé les détails et il les avait remis à tous les conseillers lors de la séance du Conseil communal. M. le Boursier les lui avait transmis. Il lui donne la parole pour les détails.

M. A. Hersperger, Boursier :

Il donne les détails des principaux objets qui composent la facture sociale, soit : le RI et participation cantonale à l'assurance chômage pour Fr. 2'000'000.-. Il parle de la part qui est à la charge de la commune, dont le total se trouve à la p. 58, Fr. 5'842'100.-, ce sont les acomptes prévisionnels.

Sur ces 5,8 Mio, 2 Mio concernent RI participation cantonale à l'assurance chômage, 1,9 Mio PC à domicile et hébergement, Fr. 850'000.- subventions et aides aux personnes handicapées, Fr. 550'000.- assurance maladie, Fr. 340'000.- prestations pour la famille et autres prestations sociales et Fr. 242'000.- pour les bourses d'études et d'apprentissage.

On trouve peut-être ces informations sur le site cantonal, ce n'est pas sûr.

Mme L. de Palma :

Elle aimerait avoir un complément d'information concernant l'accueil parascolaire de jour qui figure à la **p. 57 - compte 710.352.202 - ARAGEL** et également à la **p. 95**, dans les comptes de l'ASCL. Elle rappelle qu'en 2009, on a voté un complément à la loi sur l'accueil de jour des enfants à plus de 70% pour ce qu'on appelle la journée continue. L'idée est de laisser le libre choix aux communes de décider si les enfants vont aller à l'école de 8h30 à 14h30 avec une pause de $\frac{3}{4}$ d'heure à midi ou bien si on va garder le statut quo. Visiblement, on n'en pas encore vraiment discuté au sein de l'ASCL. C'est un sujet un peu, pas tabou, mais elle dirait un petit peu délicat. La situation budgétaire laisse penser que c'est le statut quo qui va prévaloir. Mais en fait on n'en sait rien parce qu'il y a pas mal d'éléments qui viennent interférer là au milieu, entre autres le fait que notre secondaire est maintenant à Puidoux, ce qui implique une gestion des transports assez compliquée. Elle attire l'attention là-dessus, et que la décision d'un schéma scolaire qui va être prise au niveau de l'ASCL, soit les enfants rentrent à la maison à midi, soit ils ne rentrent plus, va avoir un impact budgétaire certain selon la solution prise.

M. R. Bech, Municipal :

C'est effectivement une question qui va se poser au sein de l'ASCL. De toute façon, par rapport au budget 2017, la question ne se pose pas encore. C'est une réflexion que l'ASCL va attaquer dans le courant 2017 avec les communes et municipalités concernées. Cela pourrait amener à une augmentation de coût. S'agissant de l'accueil pour l'horaire continu des secondaires, donc des 9^{ème} au 11^{ème} au Verney, le problème ne va se poser, parce qu'un réfectoire de 300 à 400 personnes est déjà prévu dans le crédit de construction. Donc sur ce plan là, le coût sera assumé, étant déjà financé par le crédit de construction que l'ASCL a obtenu de la part de l'association intercommunale. Pour l'accueil des parascolaires des 1^{ères} au 8^{ème}, il y a déjà un certain nombre de choses qui sont mises en place et l'accueil va augmenter en volume. Il va falloir effectivement y songer et faire un investissement complémentaire. Il y a déjà d'ailleurs des investissements qui sont un petit peu dans le pipeline et c'est vrai que c'est un point qui va peut-être amener à revoir le budget 2018, mais pas le budget 2017.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

8. SERVICES INDUSTRIELS - P. 59-62

La discussion est ouverte.

M. Yvan Rey :

Concernant le réseau d'eau, **p. 61, compte 811.435.100 - Vente d'eau**, il constate qu'il y a une augmentation de Fr. 700'000.- à Fr. 850'000.- de revenu. Est-ce dû à son ignorance d'une décision qui a été prise par l'ancienne municipalité ? Est-ce que la croix bleue aura plus besoin d'eau en 2017 ? D'où vient cette recette ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Nous abordons l'autre production liquide de la commune. C'est la 2^{ème} meilleure étant donné que la première, c'est les vins de la commune. Si on augmente d'env. Fr. 60'000.- les recettes, c'est par rapport aux compte 2015, là aussi c'est en fonction de la population, plus il y a de population, plus il y a de consommation d'eau. Et puis cette fois si l'on a une augmentation de Fr. 60'000.-, c'est que l'on a supprimé certains droits d'eau. Il y avait, il y a toujours jusqu'à la fin de 2016, dans les anciennes communes de Villette et d'Epesses des droits d'eau. C'était des droits d'eau à bien plaisir accordés par les anciennes communes, donc des ristournes sur la facture d'eau. Ce ne sont pas des droits d'eau qui sont légalement obligatoires parce qu'ils ne sont pas fondés sur une servitude ou une convention. Si c'était le cas, on ne pourrait pas les supprimer car il faut respecter les servitudes et les conventions. Et puis s'il y a une convention, il faut dénoncer la convention. Ces droit d'eau, ils coûtent à la commune env. Fr. 60'000.- par année. On a vérifié, avant de les supprimer, s'ils étaient fondés sur des conventions qui auraient été reprises dans le cadre de la fusion puisque la nouvelle commune a repris toutes les conventions qu'il y avait entre les anciennes communes, leurs habitants, éventuellement les tiers, et ces droits d'eau ne faisaient pas partie des choses que la nouvelle commune étaient obligée de reprendre.

Alors, on les a supprimés pour 2 raisons, d'une part, il y a une raison de technique comptable et qui induit la 2^{ème} raison. La première raison, c'est que la nouvelle législation cantonale et fédérale oblige que les comptes de l'eau potable soient équilibrés. C'est-à-dire que si l'on doit procéder à des dépenses, elles doivent être équilibrées à l'intérieur du compte. S'il y a un éventuel bénéfice, on ne peut pas l'affecter au reste du ménage communal, on doit le mettre sur un compte de réserve séparé.

Mais à l'inverse, s'il y a un déficit, on ne peut pas le financer le réseau d'eau potable par le ménage communal qui doit être financé par l'interne. Donc, ces droits d'eau, qui sont en fait des recettes, créent un déficit que l'on devrait compenser avec les taxes de raccordements et les taxes de distribution de l'eau potable. En gros cela voudrait dire que ceux qui ne bénéficient pas des droits d'eau, des consommateurs ordinaires, devraient payer pour ceux qui en bénéficient. C'est le premier problème. Le deuxième problème, cela donnait lieu à des inégalités de traitements.

Certains de ces droits d'eau étaient accordés à tous les propriétaires de la commune, d'autres étaient accordés aux anciens propriétaires, si quelqu'un acquérait un bien immobilier notamment sur l'ex-commune d'Epesses, il ne bénéficiait pas du droit d'eau dont bénéficiait celui qui était propriétaire depuis longtemps sur cette même commune d'Epesses.

Ce qui pose un sérieux problème d'égalité de traitement parce que pour 2 propriétaires de la même commune, il y en avait un qui n'était pas sur les anciennes, il n'avait pas déduction, il y avait quelqu'un qui avait acheté un bien sur l'ancienne commune d'Epesses ou Villette qui n'en bénéficiait pas. Par contre, il y avait un propriétaire qui avait son bien sur l'ancienne commune depuis longtemps qui lui en bénéficiait. Il y a donc un sérieux problème d'égalité de traitement.

La Municipalité a décidé de supprimer ces droits, elle a le droit le faire. Et ce sera fait au 1^{er} janvier 2017, ces droits d'eau, c'est un manque à gagner de Fr. 60'000.- que l'on retrouve dans les comptes.

M. J. Potterat :

Il aimerait avoir des précisions. La semaine passée, il a eu une réunion avec l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat. Lors de leur calcul, en dehors de l'apport et de l'achat des eaux, ils avaient fixé une participation des communes de Fr. 151'300.- au prorata des habitants, le calcul final n'est pas encore fait parce qu'ils doivent encore tenir compte du nombre de m3 utilisé, en disant l'un serait à 40% alors que l'autre serait à 1%. Il y a une somme là-dedans qui va arriver, qui sera en dehors de la vente de l'eau. Sur les comptes, il y a un montant de Fr. 28'000.-, p. 59, qui correspond à peu près à celui de 2015. Est-ce que, dans ces Fr. 28'000.-, la Municipalité a tenu compte de cela. Est-ce qu'elle est au courant. Est-ce que le budget 2017 en tient compte ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Effectivement, c'est inclus parce que le montant de la consommation d'eau venant du réseau des eaux du Jorat est d'env. Fr. 10'000.- par année et le reste des Fr. 28'000.-, c'est cette fameuse contribution qui est calculée totalement en fonction du prorata des habitants. On a reçu des chiffres estimatifs qui ont été transmis au boursier et qui ont été intégrés dans le budget.

Puisque M. J. Potterat invoque la question de l'AIEJ, cela lui permet de donner 2 ou 3 informations sur cette organisation à laquelle on appartient.

Parce qu'au fond, c'était l'ancienne commune d'Epesses qui, pour alimenter le haut sa commune, avait besoin du réseau de l'AIEJ, qui fournit surtout les communes de Forel, de Montpreveyres, de Jorat-Mézières et de Corcelles-le-Jorat, donc la région du haut du district. En 2015, cette association a décidé d'un nouveau mode de calcul qui n'est pas très sympa pour la commune de Bourg-en-Lavaux, parce qu'il prend en compte aussi la population, comme on est une grosse commune qui consomme extrêmement peu d'eau venant de l'AIEJ. Le problème c'est que l'adhésion à cette association a été conclue pour 30 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2023 pour la commune de Bourg-en-Lavaux.

A titre personnel, parce que la Municipalité n'a pas pris encore de décision, il a indiqué au comité directeur de l'AIEJ, comme quoi ce n'était pas très intéressant pour la commune d'être membre de cette association.

Le cas échéant, si les hauts d'Epesses ont besoin d'eau, on a 3 options, la première c'est qu'on laisse tomber parce que l'on a pas l'argent, la 2^{ème} option, c'est d'acheter de l'eau à la ville de Lausanne

parce qu'il y a la conduite qui vient de l'Hongrin, c'est possible d'en acheter, d'ailleurs on le fait aussi notamment pour les hauts de Cully, et puis la 3^{ème} option c'est d'acheter de l'eau à l'AIEJ sans en être membre et sans devoir payer les droit de plein pot, ce que fait la grande commune d'Oron. On va se pencher pour une stratégie de sortie de l'AIEJ d'ici 2023, bien entendu en discussion avec eux, parce que lorsque l'on sort d'une association, il faut voir quels sont les investissements, dont on a bénéficié, qui doivent continuer à être amortis. Il y a passablement de questions à régler. La commune de Corcelles-le-Jorat souhaite également quitter cette association. On va voir avec eux comment faire pour le bien de la commune. Le Conseil en sera tenu informé.

M. Blaise Duboux :

A propos des droits d'eau, est-ce que les bénéficiaires ont été avertis.

M. JC Schwaab, Municipal :

Pas encore mais ils vont l'être par un courrier qui expliquera les raisons.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - P. 63

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

IMPUTATION INTERNES

TABLEAUX DES CHARGES ET REVENUS, GRAPHIQUES,

TABLEAUX D'ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES ET EMPRUNTS COMMUNAUX,

PLANS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

ET BUDGET ASCL À TITRE D'INFORMATION,

PAGES 64 À 95

La discussion est ouverte.

M. J. Micol :

En regardant les coûts globaux, ce qui change dans ce budget par rapport aux années précédentes, c'est essentiellement une baisse de rentrée fiscale. Au fond, il n'y a pas eu d'ajustement, semble-t-il, du budget en conséquence même au contraire. Est-ce qu'un exercice a été fait pour ajuster le budget en conséquence.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

C'est juste qu'il y a eu une baisse de rentrée d'impôts assez importante l'année passée d'environ 1 Mio. Pour 2017, on a été plus prudent. Pour 2016, on avait prévu plus d'habitants donc plus d'impôts. Maintenant, on se rend compte que l'on est au même stade que l'année passée. C'est-à-dire que si l'on continue comme cela, d'après les chiffres actuels, on aura peut-être un peu plus que 1 Mio de moins de rentrée pour 2017. Pour le budget 2017, on n'a pas été plus haut, on en espère quand même plus. Il n'y a pas raison que l'on arrive au même stade que 2014-2015.

M. D. Grobet :

Il revient à la p. 63. Il s'étonne que le rapport de la Commission des finances indique en page 1 que « la situation n'est pas acceptable » et qu'elle propose d'accepter le budget 2017 à l'unanimité. Puis à la page 63, il est indiqué clairement, selon les comptes 2015 par rapport aux comptes 2016, qu'il y a une augmentation de 11% de charges avec des revenus qui sont aléatoires. Donc, situation inacceptable en page 1 avec un 11% d'augmentation de charges et à la page 4 du rapport de la COFIN acceptation du budget tel quel. Il aimerait comprendre le pourquoi.

M. M. Pasquini :

Effectivement, le compte budget 2017 à la p. 63 est en relation avec un autre élément, le résultat selon les charges par nature. On a donc un compte de fonctionnement, il rappelle pour simplifier, que ce compte, c'est le ménage, c'est les entrées et les sorties financières. On s'aperçoit à la p. 63, que l'on a effectivement un résultat négatif de Fr. 1'633'100.-. Ensuite si l'on prend le compte de résultat par nature, à l'intérieur de ce résultat, dans les charges, par exemple, on voit qu'il y a un poste qui s'appelle « *Amortissements et attributions aux fonds de réserves* » et là, dans la réflexion, ceci n'est pas une charge.

La même réflexion est à faire dans le budget des recettes où il y a un poste « *Prélèvements aux fonds de réserves* » de 1'285'500.-. Ce sont des éléments qui sont rentrés en fait dans les comptes de fonctionnement et qui ne sont pas des dépenses financières. On a examiné. On a trouvé correct. Si en plus du déficit de l'exercice, on aurait une marge d'autofinancement négative, ce serait probablement catastrophique.

Heureusement sur cet exercice prévu au budget, on arrive à déterminer une marge d'autofinancement positive et on a l'explication à la p. 75. Dans le bilan à la p.63 et la p. 75, on a rééquilibré les comptes en ressortant des dépenses qui n'étaient pas dépensées. Il rappelle que les amortissements et les attributions aux fonds de réserves, ce sont des écritures comptables et dans les produits, on a fait le même exercice. Et dans les charges, on peut éliminer les charges de Fr. 4'693'300.-, à la p. 75. On doit éliminer les produits de Fr. 1'285'500.- qui sont des écritures comptables et ceci donne finalement la marge d'autofinancement malgré une perte du compte de fonctionnement. Ceci donne une marge d'autofinancement positive de Fr. 1'774'700.-.

La Municipalité a fait un gros travail au niveau des charges. La seule chose qui est maîtrisable, c'est les charges. Au niveau des recettes, malheureusement, les impôts, et c'est un constat général, ont tendance à se stabiliser voire un petit peu diminuer. Et les impôts structurels qui sont absolument non maîtrisables, par exemple, il y a une succession magnifique qui rapporte 1 Mio-2 Mio, tout le monde dira bravo à la Municipalité, « vous avez très bien géré votre affaire », mais cela on ne peut pas l'anticiper. Alors pour la COFIN, le budget au niveau des charges a été bien étudié, bien pensé, malgré que l'on soit un tout petit peu juste au niveau des recettes. On va faire très attention. On est dans un principe de sécurité, de se dire attention, ne prévoyons pas trop de recette. A la limite, on ne pourra avoir que des bonnes surprises.

Il répète encore. On est dans le cadre du budget. C'est un petit peu un fil rouge. On doit se baser sur le budget. La réalité, c'est quand on aura les comptes 2017. Le budget pour la COFIN a été bien fait, bien préparé et étudié.

C'est la raison pour laquelle malgré les déficits, mais heureusement avec une marge d'autofinancement positive, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter le budget 2017 tel qu'il est présenté.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 21/2016 - Budget.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- Vu le préavis N° 21/2016 de la Municipalité du 31 octobre 2016
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix, 1 contre et 1 abstention

d'approuver le budget 2017 tel qu'il est présenté.

Le récapitulatif du budget 2017 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	38'643'000
Charges totales	CHF	40'276'100
Excédent de charges	CHF	1'633'100

Marge d'autofinancement **positive** : CHF 1'774'700

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Jean-Pierre HAENNI

Il informe qu'au mois de mars il y aura un préavis concernant le bâtiment communal, le BAC. Pourquoi, parce que ce bâtiment, déjà à l'ancienne législature, on a souvent parlé de l'immense place perdue et que par contre les places de travail sont exiguës. Donc, on a étudié la possibilité d'utiliser au mieux cette place. On agrandirait la place derrière à droite du bâtiment, en arrivant.

Pour la séance de ce soir, il remercie les conseillers pour l'acceptation du budget. Il doit dire quand même que ce n'est pas un exercice facile, et comme l'a très bien exprimé M. Pasquini, on a vraiment essayé de presser le citron. Maintenant qu'on soit à Fr. 50'000.- de plus ou de moins pour les routes, il pense que c'est une erreur d'abaisser cela pour les 102 km de routes dans l'état où elles sont. Si pour c'est pour faire, comme l'a dit M. JC Schwaab, de mettre que Fr. 350 000.- au budget pour se faire plaisir et enjoliver le budget, et puis qu'après l'on vient quand même avec un préavis de Fr. 150'000.- pour une demande de crédit extrabudgétaire. Cela ne serait pas pertinent.

Un jour, si l'on veut vraiment équilibrer notre budget, il faudrait augmenter les impôts.

Il remercie :

- le Boursier, M. A. Hersperger, pour sa présence ce soir, sa disponibilité, pour son travail et la présentation de ce magnifique budget.
- La Commission des finances et la Commission de gestion qui ont travaillé toute l'année.

- L’Huissier, M. P.-A. Genton, qui est tout le temps à disposition pour les conseils, qui finissent des fois à des heures tardives, ainsi que pour la parfaite préparation des salles de séances de la Municipalité où que ce soit dans cette commune et le temps qu’il passe pour cela. C’est toujours tip top.
- Ses collègues pour leur engagement, la bonne collaboration, humeur et ambiance qui règnent aux séances de la Municipalité ainsi de la collégialité au travail, et cela se passe parfaitement bien. Ceci nous permet d’effectuer un travail constructif.

A tous et à toutes, il souhaite de bonnes fêtes de Noël, ainsi à leur famille.

M. le Conseiller municipal Raymond BECH

Il s’associe à M. le Syndic pour les remerciements et spécialement d’avoir accepté le budget 2017.

Quelques communications sur le dicastère de l’assainissement :

- En mai dernier un préavis a été voté concernant la distribution de 8 éco points pour mieux gérer et récolter les déchets dans les différents lieux de la commune. Il s’agit maintenant d’exécuter ce préavis et de passer à l’acte. Avec M. B. Jaquet, chef du service, on a reconstitué une commission municipale pour mettre tout cela en œuvre. Cette commission municipale est constituée de MM V. Gaudin, P.-A. Fontannaz, PY Delcourt, Mme V. Hill, MM P. Humbert, L. Regamey et B. Jaquet et lui-même.
L’objectif est de déterminer de manière fixe et définitive les lieux, les emplacements où les éco points seront installés ainsi que le volume nécessaire, les types de déchets, et le côté pratique et esthétique du type de container, étant donné que l’on ne peut pas continuer avec ce que l’on a actuellement.
La totalité des éco point seront mis à l’enquête d’ici la fin de l’année 2017. Pourquoi mise à l’enquête et non pas exécution, parce que la mise à l’enquête dépend de nous mais l’exécution dépend également de la procédure concernant le côté technique qui peut être longue. Avec quand même un objectif sous-jacent, parce qu’il y a certains endroits qui posent moins de problème que d’autres, qui est de pouvoir réaliser au moins 2 ou 3 éco points dans le courant de l’année 2017.
- Le 25 mars 2017, le canton organise avec un grand nombre de communes qui vont participer à cette action une journée de dépose des objets susceptibles de détenir de l’amiante. Alors ce n’est pas un problème, on ne va pas appeler les pompiers, il rassure. Il s’agit simplement de sensibiliser la population qu’il y a des articles ménagers comme les bacs à fleur, objets de ce type-là, qui peuvent être amiantés. Pour cette journée, on va simplement installer une benne spéciale à la déchèterie et les gens seront incités à amener leurs déchets potentiellement amiantés.

Il rebondit sur la remarque de Mme L. de Palma concernant l’accueil de jour. Le canton a récemment fait des statistiques sur l’état d’avancement de la situation de l’accueil jour dans l’ensemble du territoire cantonal. Il donne avec satisfaction l’information selon laquelle la commune de Bourg-en-Lavaux, qui fait partie d’un réseau d’accueil de jour avec des autres communes Puidoux, Chexbres, St-Saphorin et Rivaz - ARAJEL, se situe dans le haut du panier de l’organisation de l’accueil de jour. Cela veut dire que l’on a déjà mis en place un certain nombre de choses, des investissements ont déjà été faits et que l’on a déjà une certaine avance, un certain confort.

C’est vrai au niveau de l’accueil. Cela l’est un peu moins vrai au niveau des emplacements. Il y a aujourd’hui un certain nombre de lieux qui ont quand même un caractère provisoire et on va à cet égard pouvoir construire. Un crédit d’étude (préavis 02/2015) a été voté en 2015 pour la construction d’une unité d’accueil pour écoliers-UAPE. Cette étude est achevée. La construction d’une UAPE est

sur le point d'être prête. La mise à l'enquête a été faite. Il y a quelques oppositions, qui vont être levées sans trop de difficulté.

La seule question qui se pose encore, c'est la date exacte de la construction. Un crédit de construction va être proposé au Conseil qui devrait être de l'ordre de 2,3 Mio à peu près. Il y a une question de date de mise en œuvre et également d'aménagement dans le sens où ce projet est fortement lié à un autre projet, qui a été aussi voté, et qui concerne le groupement scolaire. On a reçu le rapport provisoire de notre mandataire. Il y a un certain nombre d'interactions sur le projet, raison pour laquelle la date du début de la construction n'est pas encore fixée.

Pour lui, c'est également une grande satisfaction d'être, depuis 6 mois, municipal. On a effectivement une collaboration très intense et parfois animée aussi au sein de la Municipalité. C'est profitable lorsqu'il y a un échange d'idées qui aboutissent à des initiatives et décisions.

Il remercie les conseillers pour leur soutien.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Suite à l'initiative du Président, le « Père Noël » a remis à tous les conseillers une carte de parage à gratter, style « Tribolo ». Elle peut être mise sur le pare-brise en grattant l'année, le mois et le jour et le parage est valable pour la journée. Cette carte coûte Fr. 10.- et on peut l'acquérir à l'administration communale.

Concernant la pétition « zone 30 » à Riex, on est train d'étudier sur toute la commune les possibilités de mettre des « zones 30 ». Il y aura une information générale le 29 mars à 19h30, à la salle de Grandvaux. Ce village est déjà en « zone 30 ». Il y aura aussi une information sur les routes. On profite de faire un petit peu le bilan sur les routes et une information au niveau du public pour les questions de zone 30, ce n'est pas si évident que ça, mais c'est une bonne idée apparemment.

La Tioleyre - l'inauguration, Mme L. de Palma en déjà touché un mot En effet les « Graines de foot » sont demandeuses. Les « Graines de foot », ce sont des jeunes footballeurs et on aura la chance d'avoir des juniors F, de 5 à 13 ans sur le terrain. Ce sera une belle journée. Les dates exactes n'ont pas encore été fixées. L'information suivra.

Concernant le tennis, « dépêchez de vous inscrire », ayant vu Mme Annick Ammon qui l'a informé que c'était bientôt complet. Il encourage les conseillers à s'inscrire et aller jouer sur les cours de tennis.

Il souhaite aux conseillers d'excellentes fêtes de fin d'année.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle remercie les conseillers d'avoir fait confiance à la Municipalité en votant le budget et pour sa part, elle informe que les vins de la commune auront un peu plus de visibilité et que les dernières cuves obsolètes vont être changées pour améliorer encore la qualité des vins.

Elle souhaite à tous et toutes des joyeuses fêtes.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Juste une chose, une cerise sur le gâteau pour l'année prochaine. Il est certain que l'on devra dépolluer la ligne de tir de la Comballaz, sur l'ex-commune d'Epresses. Il est en train de faire une estimation du coût, et on devra passer à la caisse pour cela.

Il remercie les conseillers pour la bonne collaboration qu'il y a entre le Conseil et la Municipalité et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Mme la Conseillère municipale Evelyne MARENDAZ GUIGNET

Elle donne les informations suivantes :

- **Les Fortunades :** Les plans sont prêts pour soumission depuis cette semaine. On n'a pas encore reçu la synthèse de l'avis du canton. On attend encore pour pouvoir ensuite traiter les oppositions. Maintenant on pense qu'entre décembre et début janvier le canton devrait réagir.
- **La place de la gare de Cully :**
Un crédit d'étude a été voté la dernière fois pour faire les appels de soumission. Les travaux avancent très bien au niveau technique. On a reçu un feedback positif du canton, soit la synthèse de la CAMAG. M. G. Hauert, Municipal, et elle-même sont en train de traiter les oppositions. La commune pourra donc d'ici peu délivrer le permis de construire pour le bâtiment de la commune de Bourg-en-Lavaux.

Le chantier de la gare a déjà commencé puisque la route de la Corniche est ouverte pour poser des conduites d'eau afin de desservir le site de la gare de Cully. Les choses avancent.

Concernant la pollution, les sondages complémentaires ont été faits et le coût des frais de dépollution sera entre 1,5 et 2 Mio de francs. On va entrer en discussion avec les différents partenaires concernés pour la répartition des frais.

En parallèle, on a demandé aux architectes de faire des variantes au niveau de la construction pour voir si on pouvait éviter des parts d'excavation pour ce projet. Tant que l'on veut garder la même surface en sous-sol, on n'économise que Fr. 200'000.- sur les surcoûts de pollution. Donc on a peu de marge de manœuvre mais la Municipalité va traiter ceci dans les semaines à venir et on va commencer sur cette base les négociations avec les CFF, notamment.

Les relations avec **l'hôpital de Lavaux**. La Municipalité a rencontré le Comité directeur de la fondation qui s'est déclaré très ouvert à une collaboration entre nos travaux sur le site de la gare de Cully et le site de l'hôpital ainsi que des projets de l'hôpital. C'est une nouvelle collaboration.

Comme annoncé, les CFF vont mettre à l'enquête publique au début 2017 le projet d'adaptation des installations ferroviaires afin de permettre aux trains du RER de circuler quatre fois par heure. Une séance d'information au public aura lieu le 2 février 2017 sur le site de la gare.

- **La mobilité :** le travail sur le développement des transports publics notamment des bus avance. Elle pense vous présenter un préavis au mois mars sur l'évolution et les investissements à faire pour cela.

- **La communication** : Le calendrier des déchets et des diverses manifestations se présentera sous forme d'un agenda. Elle remercie tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de cet agenda
- Une **cassette à livres** a été posée à divers endroits dans les villages. Ceci permettra d'échanger des livres.

Elle remercie les conseillers d'avoir accepté le budget, spécialement concernant les églises de notre paroisse dont la commune gère l'entretien. L'orgue du Temple de Cully, qui se trouve dans chapelle va être enlevée pour l'accordage et son entretien.

Lors la séance information publique du 29 mars, dont en a parlé M. J.-P. Demierre, Municipal, pour la « zone 30 », il y a aura également le thème « assainissement du flux routier ». C'est un travail, qui doit se faire, dans toutes les communes, qui se fait à travers la Suisse, de voir et d'entreprendre des mesures en conséquence. Il y a aura des informations sur ces procédures et le chantier qui va s'ouvrir dans la commune.

M. le Conseiller municipal Jean Christophe SCHWAAB

Il remercie les conseillers pour l'adoption d'une part du préavis 17/2016 et de l'autre du budget. Cette décision est très importante et la Municipalité a beaucoup travaillé. Il pense que ce sera un budget qui sera bien utilisé malgré la situation financière difficile.

Pour la séance du Conseil au mois de mars, il annonce qu'il soumettra très probablement un nouveau règlement sur l'eau potable. Il l'avait déjà promis lors de la dernière séance. En fait le règlement est prêt et est en examen auprès des services cantonaux, comme doivent l'être tous les règlements. On ne peut pas vous soumettre un règlement qui n'a pas encore reçu l'aval du canton.

Ce nouveau règlement est nécessaire parce qu'il y a une nouvelle loi cantonale sur l'eau potable, ce qui fait qu'il est nécessaire que l'on revoie nos bases légales communales.

L'administration est en train de mettre en place nouvel un outil informatique communal suite aux décisions que le Conseil avait prises. Il aimerait profiter de l'occasion pour remercier aussi le personnel communal qui doit passablement travailler et subir les désagréments qu'impose l'introduction d'un nouveau système voire 2 nouveaux systèmes informatiques. Alors pour l'instant, cela se passe très bien et il les remercie de leur patience et de leur assiduité à apprendre les utiliser. Ce n'est pas encore fini mais pour l'instant cela fonctionne.

Pour conclure, il aimerait lui aussi se joindre aux commentaires très positifs qui ont été faits par ses collègues sur le fonctionnement de la nouvelle équipe et puis adresser aux conseillers ses bons vœux pour les fêtes de fin d'année.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président ouvre la discussion

M. R. Baehler :

Concernant l'ASCL, le 19 novembre 2016 s'est déroulée la séance du bouquet de chantier qui est une tradition dans la corporation du bâtiment de célébrer l'achèvement du gros œuvre en rendant hommage aux ouvriers. Les délais sont tenus et dès le début de l'année 2017, les travaux de finitions commenceront. Il y a aussi une séance de visite de chantier qui a été organisée et qui a eu pas mal de succès. Il remercie les conseillers de leur attention tout en souhaitant à tout le monde des excellentes fêtes de fin d'année.

M. M.-H. Noverraz :

Il revient sur la dernière séance, en particulier sur le préavis 15/2016, « Cully-Gare - Bâtiment et parking -Crédit complémentaire pour appels d'offres ». Compte tenu des commentaires lors du débat et de certaines interrogations chez nos nouveaux conseillers, il propose à la Municipalité de joindre au prochain préavis qui traitera le PPA Cully-Gare, les pièces historiques. Il s'agit du préavis 14/2012 avec les rapports de la COFIN et la Commission ad hoc, et des préavis 22/2012 et 03/2013 qui étaient des ajouts au premier préavis 14/2012, ainsi que les rapports COFIN et ad hoc. Il pense que c'est utile d'avoir l'ensemble du PPA. Cela peut épaissir le dossier, mais cela en vaut la peine. C'est un ou le plus grand projet que la commune de Bourg-en-Lavaux va traiter dans son histoire, C'est un projet extrêmement sensible, cela vaut vraiment la peine de joindre ces documents. Cela permettra de gagner beaucoup temps lors les débats.

M. J.-L. Badoux :

On a voté, il y a 2 ans, un crédit d'ouvrage pour la réfection d'une conduite d'eau potable au chemin de Chauderon. C'est un chantier qui avait l'air relativement simple, relativement cours. Il a la chance d'habiter aux abords immédiats et de côtoyer des gens qui habitent le chemin de Chauderon. Ils ne sont visiblement pas contents de la manière dont ce chantier avance. Est-ce que l'on peut avoir des informations pratiques et, plus inquiétant, quand on sait qu'un chantier qui dure est un chantier qui coûte. Est-ce qu'on peut avoir une situation financière.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il s'est occupé du suivi de ce chantier, lors de l'ancienne législature, et maintenant c'est M. JC Schwaab, Municipal, qui le poursuit. Il est très désolé, parce que l'on a eu beaucoup de peine à mettre en œuvre ce chantier avec les riverains, et chaque fois que l'on a eu des séances de chantier, on a écouté leurs doléances. Cela ne pouvait pas se passer mieux et c'est le sentiment qu'il a.

Les ouvriers ont fini le travail cette semaine. Ils feront la couche de finition fin de printemps, début de l'été prochain, parce qu'ils ne peuvent pas la faire maintenant car il faut laisser le terrain se tasser. La petite couche de bitume sera faite à ce moment-là.

Au niveau financier, concernant le décompte final, on en est loin du fait parce que ce n'était que des acomptes, et pour l'instant, il ne peut pas en dire plus.

Concernant la façon de mener le chantier, il ne comprend pas tellement cette remarque, parce qu'au final les gens ont été vraiment très satisfaits.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il complète en mentionnant que lors d'un petit d'apéritif de chantier pour la moitié du chemin, avec tous les riverains et les entreprises, cet été, à l'endroit où les travaux en étaient ce moment-là, on n'a pas été submergés d'avis négatifs de la part des riverains. Un chantier, ce n'est pas idyllique mais cela ne l'est jamais. Il n'a pas l'impression que ce chantier soit si catastrophique que cela.

M. N. Blanc :

Il annonce que la traditionnelle revue du FC Vignoble aura lieu fin novembre-début décembre 2017 à la salle Davel, Cully. L'écriture commence ces jours, donc « soyez spectaculaire, extravagant et festif ».

Mme L. de Palma :

Elle a 2 questions :

- la fermeture du centre d'accueil temporaire de l'hôpital de Lavaux : est-ce que quelque chose a pu être faite pour éviter cela ?
- Qu'en est-il de la suppression ou pas de la pinte du restaurant « Tout un monde » à Grandvaux ?

Mme N. Gross, Municipale :

Concernant le CAT de l'hôpital de Lavaux, cela ne concerne pas la Municipalité, cela concerne plutôt l'hôpital. On peut lire dans la presse que le CAT continue. Il sera fermé du 23 décembre au 9 janvier, comme d'habitude pour les fêtes de Noël et nouvel an. Pendant ce temps-là il y aura un aménagement et ce sera repris par la Fondation des Marronniers de Lutry. Il y aura toujours le personnel qui a l'habitude de travailler avec ces personnes âgées et pour le bus, ce sera une personne de l'hôpital qui ira chercher ces personnes et les ramener. Il y a eu juste le licenciement de l'animateur de l'hôpital de Lavaux.

M. G. Hauert, Municipal :

Suite à une remarque lors du dernier Conseil, on a pris rdv avec Mme C. Gsponer. Sous la cours actuellement, où il y avait la place pour les enfants, il y a un coin pour boire un verre, il n'y pas de problème. Après, le prix n'est pas tout-à-fait raisonnable, mais on peut quand même y boire un verre. Dans le bistrot, on a tenu qu'il y ait un coin pour l'assiette du jour. Donc, il y a de toute façon 2 assiettes du jour, une viande et un poisson pour le prix de Fr. 25.-. C'est vrai que le bistrot est utilisé lorsqu'ils sont pleins à la terrasse ou lors d'événements.

Mme L. de Palma :

Le soir, on peut manger seulement à la carte gastro !

M. B. Duboux :

Concernant les droits d'eau d'Epesses, il semblait que ces droits étaient inaliénables. Si on pouvait bénéficier de cet aspect des choses, cela serait intéressant.

M. JC Schwaab, Municipal :

Cela dépend lesquels. Ceux qui sont fondés sur une convention dont on a la trace et ceux qui sont sur une servitude, c'est clair que la Municipalité n'a pas l'intention de les dénoncer. Ceux qui fonctionnent sur une servitude, ils sont effectivement inaliénables. En revanche pour les autres, c'était, c'est toujours des choses non écrites dont on n'a pas très la trace historique. S'il a bien compris, à Epesses, une fois les citoyens d'Epesses, il y a fort longtemps, avaient contribué à la construction de conduites. En échange, la municipalité d'alors avait accordé un rabais sur l'eau potable pour les personnes qui y avaient contribué. Mais on n'a pas de trace d'une convention de forfait durable qui aurait rendu ces choses-là inaliénables. Si cela avait été le cas, on ne l'aurait bien entendu pas supprimée, pour 2 raisons, la première, on ne peut pas dénoncer des conventions existantes et la deuxième, c'est la convention de fusion qui obligeait la nouvelle commune à reprendre toutes les conventions que les anciennes communes avaient. Mais là c'est des droits qui n'étaient ni dans un cas ni dans l'autre.

Mme S. Brander :

C'est en rapport avec un point qui a été soulevé lors de la séance du 14 mars 2016, elle n'était pas encore conseillère, concernant la transmission de données personnelles par la commune au bureau vaudois des adresses à des fins publicitaires. Au moment où l'on donnait nos coordonnées à la commune de Bourg-en-Lavaux, elles étaient automatiquement transmises au BVA.

A l'époque, M. JC Schwaab, qui était encore conseiller, avait posé la question à la Municipalité pour savoir de ce qu'il en était de cette pratique et la réponse n'avait pas été très claire. Le Syndic, M. Graf avait également mentionné que, suite à une plainte d'une habitante, la commune avait fait le nécessaire pour que ses coordonnées ne soient pas transmises au BVA. En final, il a dit « que la Municipalité ira dans le sens entendu et attendu ». Est-ce que le nécessaire a été fait pour que cette pratique ne soit plus en vigueur ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Suite à cette intervention, l'ancienne Municipalité a décidé de ne plus les transmettre et fait le nécessaire. Il espère que l'administration a bien suivi ses directives.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion

Le Président souhaite aux conseillères et conseillers et leurs familles ses meilleurs vœux pour de joyeuses fêtes de fin d'année et un magnifique millésime 2017.

Il informe que le repas de fin d'année suit, après l'apéritif, au restaurant du Major Davel, à Cully.

Acclamations.

La séance est levée à 19h30

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

Cully, 30 décembre 2016

Annexe : Graphique Budget 2017-Détail des types de charges

Budget 2017 - Détail des types de charges

